



IAZI
CIFI

Polit-Monitor : politique fédérale

2e trimestre 2026

21 mars 2026 – 19 juin 2026

Sommaire

- 3 Résumé de gestion
- 4 Interventions parlementaires nouvelles et récemment examinées
- 7 Construction
- 12 Energie
- 14 Loyer / Logement
- 24 Aménagement du territoire
- 26 Fiscalité, finances et réglementations
- 26 Autres thèmes
- 31 Contact

Résumé de gestion

Au deuxième trimestre 2026, le débat politique a été marqué par la campagne référendaire et le rejet qui a suivi de l'initiative populaire « **Non à une Suisse à 10 millions d'habitants** ». En matière de politique immobilière, l'ordre du jour comprenait notamment l'exclusion des investissements immobiliers étrangers via la Lex Koller, ainsi que des propositions visant à accélérer la construction de logements et de nouvelles exigences en matière de protection des locataires.

Le **durcissement** prévu de la **Lex Koller** fait office de mesure d'accompagnement supposée du Conseil fédéral à l'initiative « Non à une Suisse à 10 millions d'habitants ». Il est notamment prévu d'interdire l'acquisition d'immeubles commerciaux (par exemple, des immeubles de bureaux) par des personnes résidant à l'étranger à des fins de location, ainsi que de restreindre considérablement l'acquisition de parts cotées en bourse dans des sociétés immobilières résidentielles et des fonds immobiliers par des personnes résidant à l'étranger. Le Conseil fédéral n'explique pas en quoi ces mesures pourraient accélérer la construction de logements et ainsi contribuer à détendre le marché locatif. La consultation se déroule jusqu'au 15 juillet 2026. Par ailleurs, le Conseil fédéral a publié le rapport sur les résultats de la consultation relative à la révision du droit de la propriété par étages. Le projet précise notamment les droits d'usage exclusifs, la constitution de la propriété par étages avant la construction d'un immeuble ainsi que l'exercice des droits en cas de vices concernant les parties communes.

Dans le domaine **de la construction**, le Conseil fédéral a annoncé son intention de prendre des mesures visant à accélérer la construction de logements. Il examine notamment la possibilité de restreindre les voies de recours contre les projets de construction, ainsi que la possibilité d'accorder davantage de poids à la construction de logements et au développement vers l'intérieur lors de la pesée des intérêts dans les processus de planification et d'autorisation, par exemple par rapport à la protection du site et du patrimoine. Le DETEC élaborera d'ici fin 2026 un projet de consultation à cet effet. Par ailleurs, le Parlement a adopté le double paquet proposé par Le Centre contre les recours abusifs en matière de construction. Celui-ci vise, dans un premier temps, à définir plus clairement la notion d'« intérêt digne de protection » et à préciser ainsi qui est habilité à former un recours. Cette définition doit être inscrite dans la loi sur l'aménagement du territoire. Dans un deuxième temps, les recours qui seront considérés comme « abusifs » selon cette définition plus uniforme, seront sanctionnés, par exemple sous la forme d'une prise en charge des frais ou d'indemnités.

En matière **de loyers et de logement**, le Parlement a approuvé l'enveloppe budgétaire destinée à renforcer de 150 millions de francs le Fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique. Le fonds sera ainsi porté à environ 900 millions de francs à partir de 2030, sur les cinq années suivantes. Dans le même temps, la pression politique en faveur de règles supplémentaires de protection des locataires reste forte : deux nouvelles interventions ont été déposées visant à renforcer les droits des locataires lors de travaux de rénovation et à protéger les locataires ayant des baux à durée déterminée. En revanche, une motion du PVL exigeant un calcul légal uniforme des loyers admissibles et du rendement net maximal autorisé a été rejetée.

Dans le domaine **de l'énergie**, le Conseil fédéral a mis en consultation la modification de la loi sur l'énergie visant à rendre obligatoire la mise à disposition d'une installation de base pour la recharge des véhicules électriques. À l'avenir, les locataires ainsi que les copropriétaires disposant d'une place de stationnement devront pouvoir exiger l'installation d'une telle infrastructure de base. Dans le cadre des baux, les coûts devront en principe pouvoir être répercutés sur les locataires.

En matière **d'aménagement du territoire**, une nouvelle motion du PVL visant à rendre les quartiers résidentiels plus attractifs a été déposée. Cette motion demande la simplification des procédures de développement des quartiers résidentiels selon certains critères urbanistiques et écologiques, ainsi que des exigences visant à garantir la qualité de vie.

Interventions parlementaires nouvelles et

Construction

État d'avancement	Orientation	Titre
Neu	◆ Eigentümerorientiert	Projets pilotes juridiquement sûrs pour faciliter la construction (type de bâtiment E) (26.4043)
Neu	◆ Risikobehaftet	Modification de la loi sur l'énergie : obligation de mettre en place une infrastructure de base pour la recharge des véhicules électriques (2026/43)
Neu	◆ Eigentümerorientiert	Offensive nationale pour des quartiers résidentiels attractifs (26.3798)
Neu	◆ Eigentümerorientiert	Mesures visant à accélérer la construction de logements
Neu	◆ Eigentümerorientiert	Recours en matière de construction : définir clairement les intérêts dignes de protection (25.3972)
Neu	◆ Eigentümerorientiert	Sanctionner les recours abusifs en matière de construction (25.3973)
Neu	◆ Eigentümerorientiert	Modification de l'ordonnance sur l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) (VISOS) et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire

Interventions parlementaires nouvelles et

Loyers et logement

Statut	Orientation	Titre
Neu	Risikobehaftet	Contre l'utilisation abusive des baux à durée déterminée (26.3636)
Neu	Risikobehaftet	Renforcement des droits des locataires en cas de travaux de rénovation (26.3536)
Neu	Risikobehaftet	Mettre un terme aux abus commis par Airbnb et les plateformes similaires (26.3133)
Update	Neutral	Arrêté fédéral fixant un plafond de dépenses pour les années 2030 à 2034 en vue de l'augmentation du Fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique (25.077)
Update	Risikobehaftet	Enfin des calculs de rendement clairs, uniformes et équitables sur le marché du logement locatif (24.4167)
Update	Risikobehaftet	Réorganiser l'Office fédéral du logement – Relancer le plan d'action pour des loyers abordables (24.3402)
Update	Risikobehaftet	Empêcher les loyers excessifs, limiter la prise en compte du rendement des capitaux propres (26.3153)
Update	Risikobehaftet	Obligation légale d'information en cas de résiliation pour travaux de rénovation dans le droit locatif (26.3390)
Update	Risikobehaftet	Créer des logements abordables – Surmonter la crise chronique (26.3425)
Update	Risikobehaftet	Résiliations pour cause de travaux : conseil et relogement des locataires (26.3300)

Interventions parlementaires nouvelles et

Aménagement du territoire

Statut	Orientation	Titre
Update	 Neutral	Mesures ciblées et efficaces contre la pénurie de logements (26.3359)
Update	 Risikobehaftet	Intégrer le logement abordable dans les plans directeurs (26.3235)

Fiscalité, finances et réglementations

Statut	Orientation	Titre
Neu	 Risikobehaftet	Modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (2025/58)

Autres thèmes

Statut	Orientation	Titre
Update	 Risikobehaftet	Modification de la loi sur la propriété par étages (2023/64)



Constr

IAZI
CIFI

Neu

Projets pilotes garantissant la sécurité juridique pour une construction simplifiée (type de bâtiment E) (26.4043)

État d'avancement
Déposé

Auteur
Andrea Gmür-Schönenberger
(Centre)

Type d'initiative
Motion



Moderate Erfolgsaussichten



Eigentümerorientiert

La motion vise à créer les conditions légales permettant de mettre en œuvre, d'accompagner et d'évaluer en Suisse, dans le respect de la sécurité juridique, des projets pilotes visant à faciliter et à accélérer la construction selon le concept dit du « type de bâtiment E ». Le type de bâtiment expérimental E, qui permet de déroger à certaines normes non indispensables, doit être inscrit dans la loi.

- Objectif : construire plus simplement et plus rapidement grâce à la déréglementation dans le cadre de projets pilotes
- La motion propose des objectifs concrets et des conditions-cadres pour la mise en œuvre et l'évaluation des projets pilotes
- Chances de succès modérées : la nécessité d'agir est reconnue, mais la motion n'a pas de cosignataires

La motion a été déposée à nouveau. Le Conseil fédéral va maintenant prendre position sur cette initiative.

Neu

Modification de la loi sur l'énergie : obligation de mettre en place une installation de base pour la recharge des véhicules électriques (2026/43)

État d'avancement
Consultation ouverte

Auteur
Conseil fédéral

Type d'initiative
Intervention de l'exécutif



Moderate Erfolgsaussichten



Risikobehaftet

À l'avenir, les propriétaires fonciers d'immeubles d'habitation devront pouvoir être tenus de mettre en place l'installation de base nécessaire à la recharge des véhicules électriques, pour autant que les locataires et les copropriétaires en fassent la demande. Cette mesure vise à mettre en œuvre la motion 23.3936 « Recharge des voitures électriques dans le cadre d'un bail et de la copropriété ».

- Obligation d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques à la demande des locataires
- Les frais d'installation peuvent être répercutés sur les locataires
- Chances de succès modérées : les réactions recueillies lors de la consultation seront déterminantes pour la mise en œuvre

Le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de modification législative. La consultation se déroule jusqu'au 12 octobre 2026.



Constr

**IAZI
CIFI**

Neu

Offensive nationale pour des quartiers résidentiels attractifs (26.3798)

État d'avancement des délibérations
Déposé

Auteur
Groupe parlementaire PVL

Type d'intervention
Motion

 Moderate Erfolgsaussichten

 Eigentümerorientiert

La motion demande le lancement d'une offensive nationale en faveur de quartiers résidentiels attractifs. À cette fin, des allègements en matière de planification et de réalisation de quartiers résidentiels doivent être introduits sous réserve de certains critères. Ces critères comprennent notamment des exigences en matière de qualité de vie, de qualité urbanistique et architecturale, d'accessibilité du site, de présence d'espaces verts suffisants, d'efficacité énergétique et de diversité des locataires. Les allègements accordés en cas de respect de ces critères doivent consister en une limitation des possibilités de recours, un traitement prioritaire des projets de construction de logements lors de la mise en balance des intérêts, des délais d'autorisation et de recours plus courts, ainsi qu'un soutien par le biais d'instruments de promotion du logement.

- Objectif : permettre la construction simplifiée de quartiers résidentiels dans le respect de critères clairement définis
- L'effet dépendra fortement de la mise en œuvre
- Issue incertaine : des critères trop ambitieux pourraient dissuader la majorité des partis bourgeois

La motion a été déposée à nouveau. Le Conseil fédéral va maintenant prendre position sur cette initiative.

Neu

Mesures visant à accélérer la construction de logements

État d'avancement des délibérations
Annoncé

Auteur
Conseil fédéral

Type d'intervention
Initiative exécutive

 Erhöhte Erfolgsaussichten

 Eigentümerorientiert

Le Conseil fédéral souhaite restreindre les possibilités de recours des particuliers contre les projets de construction et ancrer dans la loi le développement interne en tant qu'intérêt national. L'objectif est d'accélérer les procédures d'aménagement et d'octroi des permis de construire. Dans la pesée des intérêts, les projets de construction d'intérêt national doivent avoir un poids plus important que, par exemple, la protection du site et des monuments historiques. Les procédures d'aménagement et d'octroi des permis de construire relevant de la compétence des cantons, le Conseil fédéral envisage de mettre les cantons à contribution pour favoriser la densification des zones à bâtir et empêcher les oppositions abusives.

- Ensemble de mesures ciblées du Conseil fédéral visant à accélérer la construction de logements
- Les cantons seront mis à contribution, ce qui peut entraîner des disparités cantonales dans la mise en œuvre
- L'efficacité des mesures dépend fortement de leur mise en œuvre par le Conseil fédéral et les cantons
- Chances de succès accrues, car la nécessité d'agir est reconnue

Le Conseil fédéral a annoncé ces mesures. Le DETEC élaborera un projet de consultation d'ici fin 2026.



Constr

IAZI
CIFI

Neu

Recours en matière de construction : définir clairement les intérêts dignes de protection (25.3972)

État d'avancement des délibérations
Adopté

Auteur
Andrea Gmür-Schönenberger
(Centre)

Type d'initiative
Motion



Erhöhte Erfolgsaussichten



Eigentümerorientiert

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi précisant les possibilités de recours dans le cadre des procédures de construction et d'aménagement du territoire et clarifiant qui est habilité à former un recours. Seules les personnes directement et particulièrement concernées par un projet («intérêt digne de protection») devraient désormais être habilitées à former un recours.

- Le Parlement a reconnu la nécessité d'agir en matière de demandes de permis de construire
- Les demandes de permis de construire seraient moins souvent retardées par des oppositions manifestement abusives

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté cette initiative. Le Conseil fédéral va désormais élaborer les modalités de mise en œuvre.

Neu

Sanctionner les oppositions abusives en matière de construction (25.3973)

État d'avancement des délibérations
Adoptée

Auteur
Andrea Gmür-Schönenberger
(Centre)

Type d'initiative
Motion



Erhöhte Erfolgsaussichten



Eigentümerorientiert

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale permettant de sanctionner les oppositions abusives. Les opposants qui agissent sans intérêt légitime ou avec une intention manifestement abusive devront à l'avenir pouvoir être tenus de prendre en charge les frais et, le cas échéant, de verser des dommages-intérêts. Le Conseil fédéral doit exposer comment des dispositions correspondantes peuvent être inscrites dans la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ou dans d'autres lois fédérales pertinentes, sans porter atteinte aux droits légitimes de participation de la population.

- Le Parlement a reconnu la nécessité d'agir en matière de demandes de permis de construire
- Les demandes de permis de construire seraient moins souvent retardées par des oppositions manifestement abusives

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté cette motion. Le Conseil fédéral va désormais élaborer les modalités de mise en œuvre.

Neu

Modification de l'ordonnance sur l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) (VISOS) et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) (2026/4)

État d'avancement de la consultation
Consultation terminée

Auteur
Conseil fédéral

Type d'intervention
Initiative exécutive



Erhöhte Erfolgsaussichten



Eigentümerorientiert

Le Conseil fédéral souhaite simplifier et accélérer le traitement de nombreux projets d'aménagement et de construction. Il tient ainsi compte des besoins croissants en logements et des défis liés à la transition énergétique. À cette fin, il a annoncé une série de mesures. Il est notamment prévu de limiter l'application directe de l'ISOS aux tâches fédérales ayant un impact réel sur le site bâti, et l'obligation d'autorisation pour les installations solaires ne s'appliquera plus qu'aux bâtiments existants. En outre, les cantons devront être autorisés, dans des cas justifiés, à déroger aux objectifs de conservation de l'ISOS lorsque d'autres intérêts importants en matière d'aménagement du territoire prévalent.

- Restriction significative de l'ISOS, notamment de son application directe controversée
- Accélération des projets de construction
- Cette démarche a reçu des retours positifs, la consultation devrait aboutir à un avis favorable

La consultation est terminée. On attend désormais le rapport sur les résultats.

L'ISOS freine le développement des villages et des villes suisses ; les compétences et le pouvoir de décision doivent être transférés aux communes et aux cantons (25.3491)

État d'avancement des délibérations
Proposition de rejet

Auteur
Walter Gartmann (UDC)

Type d'intervention
Motion



Geringe Erfolgsaussichten



Eigentümerorientiert

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi visant à modifier la loi sur la protection de la nature et du patrimoine, afin d'adapter les dispositions relatives aux inventaires des biens d'importance nationale (ISOS) de manière à ce que la compétence décisionnelle puisse être exercée par les communes ou les cantons concernés. La pratique actuelle de l'ISOS entrave, à l'échelle nationale, la réalisation de projets de construction, tels que la rénovation de biens immobiliers existants, et freine ainsi le développement positif de nos villes et villages suisses.

- Cette motion s'inscrit dans le contexte plus large du débat sur l'ISOS (objet similaire à la motion 25.3153)
- Faibles chances de succès, car la motion 25.3153, qui portait sur un sujet similaire, a été rejetée par le Conseil national

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. La commission compétente du Conseil national examinera ensuite cette intervention.

Traiter plus rapidement les demandes de permis de construire (23.3718)

État d'avancement En cours d'examen parlementaire	Auteur Thomas Burgherr (UDC)	Type d'intervention Motion	 Erhöhte Erfolgsaussichten	 Eigentümerorientiert
---	--	--------------------------------------	---	--

Le Conseil fédéral est prié de prendre, en collaboration avec les cantons, des mesures et, si nécessaire, de modifier les bases légales afin d'accélérer le traitement des demandes de permis de construire. Il convient également d'examiner la possibilité de restreindre ou d'accélérer les procédures de recours.

- Cette motion s'inscrit dans le contexte plus large du débat sur l'accélération des procédures d'octroi des permis de construire
- Les demandes de permis de construire seraient traitées plus rapidement
- Chances de succès accrues en raison de la majorité bourgeoise au Parlement

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, tandis que le Conseil national l'approuve. La commission compétente du Conseil des États va désormais examiner cette initiative.

Analyse et lutte contre les oppositions manifestement abusives dans les procédures d'aménagement du territoire et d'octroi de permis de construire (24.4475)

État d'avancement des délibérations En cours d'examen parlementaire	Auteur Nina Fehr Düsel (UDC)	Type d'intervention Motion	 Erhöhte Erfolgsaussichten	 Eigentümerorientiert
---	--	--------------------------------------	---	--

Le Conseil fédéral est chargé de réaliser une analyse portant sur la fréquence, la nature et les conséquences des oppositions dans les procédures d'aménagement du territoire et d'octroi des permis de construire.

- Cette motion doit servir de base à des adaptations cantonales
- Des obstacles juridiques aux oppositions abusives sont à prévoir au niveau cantonal
- Chances de succès accrues en raison d'un impact direct limité et des rapports de force

Le Conseil fédéral propose d'adopter la motion, le Conseil national l'approuve. La commission compétente du Conseil des États va ensuite examiner cette initiative.



Énergie

IAZI
CIFI

Initiative populaire « Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables (Initiative solaire) »

État d'avancement des délibérations Proposition de rejet	Auteur Les Verts	Type d'initiative Initiative populaire	 Geringe Erfolgsaussichten	 Risikobehaftet
--	----------------------------	--	---	--

Les surfaces appropriées des bâtiments et des installations doivent être utilisées pour la production d'énergies renouvelables. Sont exclus les cas dans lesquels l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables est incompatible avec des intérêts de protection prépondérants ou est disproportionnée pour d'autres raisons. L'obligation d'installer des panneaux solaires s'applique aussi bien aux constructions neuves qu'aux constructions existantes.

- Impact limité sur les nouvelles constructions, coûts d'investissement élevés pour les bâtiments existants
- Obligation d'installer des panneaux solaires également sur les façades adaptées
- Faibles chances de succès en raison de la majorité des cantons

Le Conseil fédéral propose le rejet sans contre-projet. Le Parlement va désormais débattre de l'initiative.

Sécurité juridique pour le photovoltaïque dans les sites ISOS (25.4159)

État d'avancement des délibérations Proposition de rejet	Auteur Andreas Meier (Centre)	Type d'intervention Motion	 Erhöhte Erfolgsaussichten	 Eigentümerorientiert
--	---	--------------------------------------	---	--

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales de manière à ce que l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse d'importance nationale (ISOS) ne constitue plus un obstacle général à l'installation de systèmes photovoltaïques (systèmes PV).

- Le Parlement a reconnu la nécessité d'agir concernant l'ISOS
- Conditions assouplies pour l'installation d'installations PV sur les bâtiments situés dans les zones ISOS
- Chances de succès accrues, car les pratiques de l'ISOS font actuellement l'objet de critiques

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette initiative.



Pour des installations solaires exemptées d'autorisation

État d'avancement des délibérations
Collecte de signatures en cours

Auteur
Association IG Solaranlagen

Instrument d'initiative
Initiative populaire



Moderate Erfolgsaussichten



Eigentümerorientiert

Les installations solaires sur les bâtiments et les ouvrages situés à l'intérieur et à l'extérieur des sites et paysages protégés ne devraient pas nécessiter de permis de construire, mais être simplement soumises à une obligation de déclaration auprès de l'autorité compétente.

- Faciliter l'installation d'installations solaires sur les bâtiments neufs et existants
- Cette préoccupation a déjà été partiellement intégrée dans le train de mesures ISOS du Conseil fédéral et sera mise en œuvre par voie d'ordonnance pour les nouvelles constructions dans les zones ISOS
- Adoption incertaine, car les questions climatiques échouent souvent aux urnes actuellement, mais les préoccupations liées au photovoltaïque pourraient mobiliser l'opinion

Les auteurs de l'initiative ont commencé la collecte de signatures. Le délai de collecte court jusqu'au 8 octobre 2026.



Loyers /

IAZI
CIFI

Neu

Contre l'utilisation abusive des baux à durée déterminée (26.3636)

État d'avancement
Déposée

Auteur
Ueli Schmezer (PS)

Type d'intervention
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

La motion demande une modification du droit du bail afin de protéger les locataires ayant un bail à durée déterminée contre les abus. Le locataire ayant conclu un bail à durée déterminée ne doit pas être empêché de faire valoir ses droits vis-à-vis du bailleur. Selon l'auteur de la motion, ces droits comprennent notamment la contestation du loyer initial, le droit aux travaux d'entretien, la sous-location et la réduction du loyer. Les baux à durée déterminée motivés par un intérêt légitime du bailleur doivent rester possibles.

- La motion vise à protéger les locataires ayant conclu des baux à durée déterminée contre les abus
- La motion est formulée de manière très ouverte : ses effets dépendront fortement de sa mise en œuvre
- Faibles chances de succès en raison de la majorité favorable aux propriétaires au Parlement

La motion a été déposée à nouveau. Le Conseil fédéral va maintenant se prononcer sur cette initiative.

Neu

Renforcement des droits des locataires en cas de travaux de rénovation (26.3536)

État d'avancement
Déposée

Auteur
Rudi Berli (Les Verts)

Type de motion
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

La motion vise à renforcer les droits des locataires en cas d'annonce de travaux de rénovation dans l'immeuble. À cette fin, le bailleur serait tenu de trouver des solutions de relogement alternatives et d'informer par écrit l'autorité compétente en matière de logement de son projet de résiliation collective des baux. Pour les immeubles principalement destinés à la location et comprenant plus de trois logements, il est prévu d'imposer au bailleur l'obligation de mener des négociations avec les locataires en vue d'un plan social assorti d'une obligation de résultat. En cas d'échec des négociations, l'instance commune de conciliation pour les questions locatives est saisie et statue en tant que tribunal arbitral après une tentative de conciliation.

- Alourdissement des charges administratives
- Le tribunal arbitral pourrait annuler les résiliations
- Faibles chances de succès en raison de la majorité parlementaire favorable aux propriétaires

La motion a été déposée à nouveau. Le Conseil fédéral va maintenant prendre position sur cette initiative.



Loyers /

IAZI
CIFI

Neu

Mettre un terme aux abus commis par Airbnb et les plateformes similaires (26.3133)

État d'avancement de l'examen
Déposée

Auteur
Benoît Gaillard (PS)

Type d'intervention
Motion



Moderate Erfolgsaussichten



Risikobehaftet

La motion vise à limiter à 90 jours par an la location d'appartements via des plateformes telles qu'Airbnb. À titre alternatif, cette restriction ne s'appliquerait que dans les régions confrontées à une pénurie de logements. En outre, le droit de louer tout ou partie d'un bien immobilier serait réservé à la personne ayant sa résidence principale dans le logement concerné. À cette fin, l'obligation de publier les annonces sur des plateformes telles qu'Airbnb et la création d'un registre des bailleurs seraient également introduites dans le droit fédéral.

- La réglementation restreint la liberté contractuelle et le droit de propriété
- Issue incertaine : le sujet gagne en popularité, mais la majorité bourgeoise, favorable aux propriétaires, pourrait s'y opposer par principe
- Le Conseil fédéral fait valoir que des solutions cantonales et communales seraient plus efficaces

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette initiative.

Update

Arrêté fédéral relatif à un plafond de dépenses pour les années 2030 à 2034 visant à renforcer le Fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique (25.077)

État d'avancement
Adopté

Auteur
Conseil fédéral

Type d'intervention
Intervention de l'exécutif



Erhöhte Erfolgsaussichten



Neutral

Le Fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique doit être augmenté de 150 millions de francs pour les années 2030 à 2034. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de deux mesures d'accompagnement dans le domaine du logement, prises en réponse à l'initiative « Non à une Suisse à 10 millions d'habitants », que le Conseil fédéral a rejetée. Une autre mesure d'accompagnement est le renforcement prévu de la Lex Koller (2025/58).

- La construction de logements d'utilité publique doit continuer à être encouragée
- Effets modérés sur le marché du logement en cas d'acceptation

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté l'arrêté fédéral.. L'affaire est classée.



Loyers /

IAZI
CIFI

Update

Enfin des calculs de rendement clairs, uniformes et équitables sur le marché locatif (24.4167)

État d'avancement des délibérations
Rejetée

Auteur
Beat Flach (PVL)

Type de motion
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

Le Conseil fédéral doit élaborer une méthode de calcul uniforme du rendement net admissible et préciser dans la loi le rendement net maximal.

- Mise en œuvre de l'arrêt du Tribunal fédéral du 26 octobre 2020 (4A_554/2019)
- Critères de calcul clairs du rendement net admissible
- La HEV s'oppose à cette motion

Le Conseil national a rejeté cette motion. L'affaire est classée.

Update

Réattribuer l'Office fédéral du logement – Relancer le plan d'action pour des loyers abordables (24.3402)

État d'avancement des délibérations
Rejetée

Auteur
David Roth (PS)

Type d'intervention
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

L'Office fédéral du logement doit être transféré du Département de l'économie, de la formation et de la recherche au Département des affaires intérieures. En outre, le plan d'action « Pénurie de logements » doit être remanié.

- L'OFL doit être rattaché au département du PS
- Le PS souhaite exercer une influence déterminante sur les décisions du Conseil fédéral en matière de logement

Le Conseil national a rejeté cette motion. L'affaire est classée.



Loyers /

IAZI
CIFI

Update

Empêcher les loyers excessifs, limiter la prise en compte du rendement des capitaux propres (26.3153)

État d'avancement de l'examen
Proposition de rejet

Auteur
Michael Töngi (Les Verts)

Type d'intervention
Motion



Geringe Erfolgsaussichten



Risikobehaftet

La motion demande de limiter la prise en compte des fonds propres dans le calcul du rendement net prévu par le droit du bail.

- La part des fonds propres rémunérés doit être réduite
- Possibilité d'une baisse des rendements, en fonction de la mise en œuvre
- Faibles chances d'adoption en raison d'une majorité favorable aux propriétaires au Parlement

Le Conseil fédéral propose de rejeter cette motion. La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette initiative.

Update

Obligation légale d'information en cas de résiliation pour cause de rénovation dans le droit du bail (26.33G0)

État d'avancement des délibérations
Proposition de rejet

Auteur
Linda De Ventura (PS)

Type d'intervention
Motion



Moderate Erfolgsaussichten



Risikobehaftet

La motion vise à modifier le Code des obligations afin d'obliger les bailleurs à informer en temps utile leurs locataires des travaux prévus en cas de résiliation anticipée liée à des travaux de rénovation ou de transformation de grande envergure. La motion exige une obligation d'information écrite préalable sur les grandes lignes des travaux de rénovation ou de transformation prévus, ainsi qu'un délai minimum raisonnable entre l'information et une éventuelle résiliation. En outre, il est prévu d'introduire un délai au cours duquel les locataires peuvent fournir une garantie de déménagement ferme pour la durée des travaux de rénovation, ainsi que des exigences minimales concernant le contenu et la forme de l'information et de la garantie de déménagement.

- Charge administrative supplémentaire potentielle
- Le délai minimum pourrait, selon les modalités, retarder les projets de rénovation
- Chances modérées d'adoption : une demande modérée et largement soutenue, mais les tentatives de réforme du droit du bail sont actuellement difficiles

Le Conseil fédéral propose le rejet. La commission compétente du Conseil national se penchera ensuite sur cette initiative.



Update

Créer des logements abordables – Surmonter la crise chronique (26.3425)

État d'avancement des délibérations
Proposition de rejet

Auteur
Manuela Weichelt (Les Verts)

Type d'initiative
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

La motion vise à accorder aux cantons et aux communes un droit de préemption sur les terrains non agricoles.

- Tentative d'introduire le droit de préemption des communes à l'échelle nationale
- Faibles chances d'adoption : majorité parlementaire favorable aux propriétaires et l'introduction d'un droit de préemption relève de la compétence des cantons

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. La commission compétente rendra ensuite son avis sur cette initiative.

Update

Résiliations de baux pour cause de travaux de construction : conseil et relogement des locataires (26.3300)

État d'avancement de l'examen
Demande de rejet

Auteur
Jessica Jaccoud (PS)

Type d'intervention
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

La motion vise à obliger les bailleurs à consulter les locataires concernés par une résiliation pour logement vacant avant de déposer la demande de permis de construire. Au cours de cette consultation, le bailleur et le locataire doivent se concerter sur les points suivants : la possibilité de réaliser les travaux sans que les locataires quittent les lieux, les dispositions pouvant être prises pour un relogement temporaire ou définitif dans des conditions similaires, ainsi que les mesures envisageables pour atténuer les conséquences sociales de la résiliation si le maintien dans les locaux n'est pas possible. Les locataires doivent en outre avoir la possibilité de consulter les documents essentiels figurant dans le dossier constitué par le bailleur à l'appui de la demande de permis de construire. Lorsqu'un grand nombre de logements est concerné, la commune doit également être associée à ce processus de consultation.

- Charge administrative supplémentaire potentiellement importante en fonction de l'ampleur du projet
- Faibles chances d'adoption en raison d'une majorité parlementaire favorable aux propriétaires

Le Conseil fédéral propose le rejet. La commission compétente se prononcera ensuite sur cette intervention.



Loyers /

IAZI
CIFI

Mettre un frein à la spéculation sur les immeubles locatifs (26.413)

État d'avancement des délibérations Dans le processus parlementaire	Auteur Christian Dandrès (PS)	Type d'initiative Initiative parlementaire	 Geringe Erfolgsaussichten	 Risikobehaftet
---	---	--	---	--

Cette initiative vise à lutter contre la spéculation par le biais de résiliations abusives. L'initiative fait valoir que des propriétaires acquièrent des immeubles à un prix excessif, résilient ensuite les baux des locataires actuels et concluent, après avoir effectué des travaux de rénovation, de nouveaux baux à des loyers nettement plus élevés. L'initiative vise donc à adapter les dispositions du Code des obligations relatives au droit du bail, de sorte que les fonds propres investis ne puissent pas être répercutés sur le loyer, que les travaux de rénovation ne puissent plus être invoqués comme motif de résiliation et que les baux à durée déterminée soient limités après les travaux de rénovation.

- Des durcissements importants du droit du bail sont exigés
- Ces durcissements limitent les possibilités de rendement et compliquent les travaux de rénovation
- Faibles chances d'adoption en raison d'une majorité favorable aux propriétaires

La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette initiative.

Révision partielle de l'ordonnance sur la location et le bail de locaux d'habitation et de commerce (OLLC) (2026/3)

État d'avancement des délibérations Consultation terminée	Auteur Conseil fédéral	Type d'intervention Initiative exécutive	 Erhöhte Erfolgsaussichten	 Eigentümerorientiert
---	----------------------------------	--	--	---

Dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Engler (22.4448), l'ordonnance sur la location et le bail de locaux d'habitation et de commerce (OLLC) doit être adaptée à la jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral en matière de rendement net. L'objectif de cette révision partielle est de définir clairement quel rendement est considéré comme admissible pour un taux d'intérêt de référence donné. Les modifications prévues lissent la majoration admissible lorsque le taux d'intérêt de référence est supérieur à 2 %, afin d'éviter une réduction brutale de +2 points de pourcentage à +0,5 point de pourcentage. Afin de garantir la sécurité juridique concernant la notion de «rendement excédentaire» mentionnée à l'art. 269 CO, il est tenu compte, outre le rendement net, du rendement brut ainsi que des investissements générateurs de plus-value.

- La modification aligne la législation sur la jurisprudence et garantit la sécurité juridique
- Le lissage prévu de la majoration empêche une forte baisse du rendement en cas d'augmentation du taux d'intérêt de référence
- Probabilité accrue : le Conseil fédéral peut décider de sa propre initiative de modifier l'ordonnance

La consultation est terminée. On attend désormais le rapport sur ses résultats.



Loyers /

IAZI
CIFI

Mesure d'accompagnement visant à protéger les locataires (25.495)

État d'avancement des travaux En cours d'examen parlementaire	Auteur Christian Dandrès (PS)	Type d'intervention Initiative parlementaire	 Geringe Erfolgsaussichten	 Risikobehaftet
---	---	--	---	--

La motion demande la mise en place de commissions tripartites dans les cantons. Celles-ci doivent fixer des plafonds pour les augmentations de loyer et les loyers proposés, afin qu'une charge maximale théorique des frais de logement ne puisse être dépassée pour les types de logements les plus recherchés. Jusqu'à ces plafonds, les règles habituelles de calcul des loyers peuvent continuer à s'appliquer.

- Le plafonnement des augmentations de loyer et des loyers de référence réduit les possibilités de rendement
- Cette intervention fait référence à l'initiative populaire nationale en cours concernant la protection contre les loyers abusifs (initiative sur les loyers)
- Peu de chances de succès en raison d'une majorité parlementaire favorable aux propriétaires

La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette motion.

Suppression de l'obligation d'indiquer, sur le formulaire officiel de notification du loyer initial, le taux d'intérêt hypothécaire de référence et l'indice national des prix à la consommation qui servaient de base au loyer antérieur (25.4376)

État d'avancement des délibérations Proposition de rejet	Auteur Vincent Maitre (Centre)	Type d'intervention Motion	 Moderate Erfolgsaussichten	 Eigentümerorientiert
--	--	--------------------------------------	---	---

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter l'ordonnance sur les baux à loyer et à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (OBLFC). Dans les formulaires officiels destinés à la communication du loyer initial, il convient de supprimer l'obligation d'indiquer le taux d'intérêt de référence pour les hypothèques et l'indice national des prix à la consommation qui détermine le loyer antérieur.

- Motion de protestation en réaction à la modification de l'ordonnance sur les baux à loyer et à ferme (VMWG)
- Chances de succès modérées, car les modifications viennent tout juste d'entrer en vigueur et leur portée est relativement faible, mais la motion compte de nombreux cosignataires

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette intervention.



Garantie de la cession d'entreprise (transfert du bail) (25.4282)

État d'avancement Proposition de rejet	Auteur Christian Dandrès (PS)	Type d'intervention Motion	 Moderate Erfolgsaussichten	 Risikobehaftet
--	---	--------------------------------------	--	--

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures en cas de transfert de baux lors de cessions d'entreprises, afin de garantir aux exploitants la continuité de l'activité commerciale ou, à tout le moins, le maintien de la valeur intrinsèque de l'entreprise, le cas échéant en adaptant l'article 263 CO (transfert du bail à un tiers) ou une autre disposition légale.

- La motion vise à protéger les PME contre les résiliations abusives de baux
- Davantage de réglementations potentielles concernant les résiliations de baux
- Issue incertaine, car la majorité bourgeoise au Parlement pourrait être divisée sur la question

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette initiative.

Oui à la protection contre les loyers abusifs (initiative sur les loyers)

État d'avancement des délibérations La collecte des signatures est en cours	Auteur Association des locataires (MV)	Type d'initiative Initiative populaire	 Moderate Erfolgsaussichten	 Risikobehaftet
---	--	--	--	--

L'initiative vise à inscrire le principe du loyer basé sur les coûts dans la Constitution et à supprimer les éléments de marché du droit du bail. Elle prévoit en outre un contrôle automatique des loyers.

- Forte limitation des possibilités de rendement
- Issue incertaine : un climat favorable aux locataires, mais un obstacle de taille lié à la majorité des cantons

Le texte de l'initiative a été publié et la collecte des signatures est en cours depuis le 3 juin 2025. Le délai de collecte court jusqu'au 3 décembre 2026.



Loyers /

IAZI
CIFI

Les rénovations ne doivent pas pouvoir servir de prétexte à des loyers abusifs (24.4371)

État d'avancement des délibérations
Proposition de rejet

Auteur
Christian Dandrès (PS)

Type d'intervention
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des mesures visant à prévenir les abus en matière de résiliation de baux invoquant des travaux de rénovation. Le bail doit être maintenu si les travaux peuvent être réalisés avec le locataire actuel ou si ce dernier s'engage à quitter le logement afin que les travaux puissent être effectués.

- Réaction aux résiliations dans les immeubles « Sugus » à Zurich
- Il faut s'attendre à des formalités administratives importantes en cas de rénovations accompagnées de résiliations pour cause de logement inoccupé
- Forte restriction du droit du bail
- Rejet très probable en première lecture

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. La commission compétente du Conseil national se penchera ensuite sur cette intervention.

Pour la bonne foi dans les baux (entente sur les prestations dans le cadre des charges) (24.4226)

État d'avancement des délibérations
Proposition de rejet

Auteur
Christian Dandrès (PS)

Type d'intervention
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

Le Conseil fédéral est chargé de proposer ou de prendre des mesures visant à garantir un rapport qualité-prix optimal pour les prestations facturées aux locataires en plus du loyer, telles que la garantie de loyer, le chauffage et l'eau chaude ou l'entretien de l'immeuble. Ces mesures visent à empêcher que le bailleur ne tire un avantage direct ou indirect injustifié du contrat de location en confiant, en raison d'un lien économique ou d'une participation aux bénéfices, la fourniture de prestations à une entreprise proposant des services plus chers ou de moindre qualité.

- Alourdissement des formalités administratives pour les propriétaires
- Rejet très probable en première lecture

Le Conseil fédéral propose le rejet. La commission compétente du Conseil national se penchera ensuite sur cette initiative.



Loyers /

IAZI
CIFI

Suppression du critère des loyers usuels dans la localité ou le quartier en cas de pénurie de logements (24.4234)

État d'avancement des délibérations
Proposition de rejet

Auteur
Raphaël Mahaim (Les Verts)

Type d'intervention
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

Le Conseil fédéral doit soumettre à l'Assemblée fédérale les bases légales nécessaires pour supprimer le critère de conformité avec les loyers usuels dans la localité ou le quartier pour le calcul du loyer en cas de pénurie de logements, ou du moins permettre aux cantons de renoncer à l'application d'un tel critère en cas de pénurie de logements.

- Objectif : suppression partielle des éléments de marché dans le droit du bail
- La nouvelle réglementation serait applicable à une grande partie du marché du logement
- Un rejet par la première chambre est hautement probable

Le Conseil fédéral propose de rejeter la proposition. La commission compétente du Conseil national va maintenant examiner cette motion.



Aménagement

IAZI
CIFI

Mesures ciblées et efficaces contre la pénurie de logements (26.3359)

État d'avancement des délibérations Proposition de rejet	Auteur Damian Müller (PLR)	Type d'intervention Motion	 Moderate Erfolgsaussichten	 Neutral
--	--------------------------------------	--------------------------------------	--	---

La motion vise à créer, dans la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), une base légale permettant aux cantons, en collaboration avec les villes et les communes, de procéder à des reclassements en zone à bâtir simples, rapides, clairement délimités au niveau local et adaptés aux besoins, conformément à la LAT – à titre de dérogation en cas de pénurie aiguë de logements dans les villes et communes dont il est prouvé qu'elles sont les plus touchées. Il convient à cet égard de se baser sur des paramètres clairs permettant de mesurer la pénurie de logements, tels que le taux de logements vacants. Dans les villes et communes à forte densité de population, il devrait être possible de fixer, pour les surfaces à reclasser, une part de logements à prix modéré pouvant aller jusqu'à 30 %.

- Les nouveaux classements en zone constructible pourraient potentiellement accélérer les projets de construction
- Les quotas minimaux de logements abordables limitent les possibilités de rendement
- Adoption incertaine : de nombreux cosignataires, mais la part minimale de logements abordables pourrait dissuader une majorité favorable aux propriétaires

Le Conseil fédéral propose de rejeter cette initiative. La commission compétente rendra ensuite son avis sur cette initiative.

Update



Aménagement

IAZI
CIFI

Update

Ancrer le logement à prix modéré dans la planification directrice (26.3235)

État d'avancement des délibérations
Proposition de rejet

Auteur
Michael Töngi (Les Verts)

Type d'intervention
Motion



Geringe Erfolgsaussichten



Risikobehaftet

La motion vise à modifier la loi sur l'aménagement du territoire afin que, dans les cantons où un besoin d'action a été constaté, les plans directeurs prévoient, en matière d'urbanisation, des mesures visant à garantir une offre suffisante de logements pour les ménages à faibles revenus.

- Des exigences potentiellement accrues en matière de part de logements à prix abordable
- Les logements à prix abordable réduisent les possibilités de rendement
- Faibles chances d'adoption en raison d'une majorité parlementaire favorable aux propriétaires

Le Conseil fédéral propose de rejeter cette motion. La commission compétente rendra ensuite son avis sur cette intervention.



Aménagement

IAZI
CIFI

Mise en œuvre de la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire [LAT 2] (2024/54)

État d'avancement des délibérations
Consultation terminée

Auteur
Conseil fédéral

Type d'intervention
Initiative exécutive

 Erhöhte Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

Dans son projet soumis à consultation, le Conseil fédéral propose que le nombre de bâtiments et la superficie totale des surfaces imperméabilisées situées hors des zones à bâtir ne puissent plus augmenter que de 102 % par rapport à leur niveau au 29 septembre 2023.

- Une densification accrue vers l'intérieur
- Des déclassements en zone à bâtir seront nécessaires dans certaines communes

La consultation est terminée et le rapport sur ses résultats a été publié. Les modifications de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire entreront en vigueur en deux étapes, le 1er janvier et le 1er juillet 2026.



Fiscalité, finances et réglementations

Modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (2025/58)

État d'avancement des travaux Consultation ouverte	Auteur Conseil fédéral	Type d'initiative Initiative exécutive	 Moderate Erfolgsaussichten	 Risikobehaftet
--	----------------------------------	--	--	--

Le Conseil fédéral souhaite renforcer la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (« Lex Koller »). Ces renforcements concernent notamment l'acquisition d'établissements stables par des ressortissants de pays tiers, de parts dans des sociétés immobilières résidentielles cotées à une bourse suisse, de parts de fonds immobiliers régulièrement négociées sur le marché ou d'actions de SICAV immobilières, ainsi que d'appartements de vacances ou d'unités d'habitation dans des appart-hôtels. Ces renforcements constituent l'une des deux mesures d'accompagnement dans le domaine du logement prises dans le cadre de l'initiative « Non à une Suisse à 10 millions d'habitants », que le Conseil fédéral a rejetée. Une autre mesure d'accompagnement est l'augmentation déjà adoptée du « Fonds de roulement » (25.077).

- Importantes restrictions pour les investisseurs institutionnels cotés en bourse
- Une majorité potentielle entre l'UDC, le PS et les Verts est envisageable au Conseil national
- Alliance entre le PLR et Le Centre au Conseil des États contre un durcissement
- Des critiques se profilent dans le cadre de la consultation : les modifications prévues pourraient être atténuées à l'issue de celle-ci

Le Conseil fédéral a mis en consultation les durcissements prévus. La consultation dure jusqu'au 15 juillet 2026.



Fiscalité, finances et réglementations

IAZI
CIFI

Impôt national sur les gains immobiliers (26.419)

État d'avancement des travaux
En cours d'examen au Parlement

Auteur
Ursula Zybach (PS)

Type d'initiative
Initiative parlementaire

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

Cette initiative vise à adapter les dispositions légales ou constitutionnelles de manière à ce que les plus-values réalisées lors de la cession de biens immobiliers puissent également être imposées au niveau national.

- L'imposition des plus-values est une pratique établie de longue date au niveau cantonal ; cette initiative vise à instaurer cette imposition également au niveau fédéral
- Son adoption entraînerait une augmentation de la charge fiscale
- Faibles chances d'adoption en raison d'une majorité parlementaire favorable aux propriétaires

La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette initiative.



Fiscalité, finances et réglementations

IAZI
CIFI

Renforcement de la «Lex Koller» (24.3961)

État d'avancement des délibérations
Proposition de rejet

Auteur
Thomas Aeschi (UDC)

Type d'intervention
Motion

 Geringe Erfolgsaussichten

 Risikobehaftet

La motion demande que les assouplissements de la Lex Koller adoptés au cours des dernières décennies soient annulés. Concrètement, la Lex Koller doit être étendue à tous les biens immobiliers acquis par des personnes originaires d'États non membres de l'UE/AELE et titulaires d'un permis d'établissement suisse. En outre, le Conseil fédéral doit également présenter un projet incluant les personnes de nationalité UE/AELE et titulaires d'un permis d'établissement suisse.

- Restrictions importantes pour les investisseurs institutionnels
- Alliance potentielle entre l'UDC, le PS et les Verts
- Rejet probable par le Conseil des États

Le Conseil fédéral propose de rejeter cette initiative. La commission compétente du Conseil national va maintenant examiner cette initiative.



Autres thèmes

IAZI
CIFI

Update

Modification de la loi sur la propriété par étages (2023/64)

État d'avancement

En cours d'examen parlementaire

Auteur

Conseil fédéral

Type d'initiative

Intervention de l'exécutif



Erhöhte Erfolgsaussichten



Eigentümerorientiert

Désormais, les droits d'usage exclusif des parties communes de l'immeuble devront être explicitement réglementés. Un nouveau droit d'action permettra aux copropriétaires de demander par voie judiciaire la création d'un fonds de rénovation destiné à financer les travaux d'entretien et de rénovation nécessaires. À l'avenir, une décision prise à la majorité suffira par ailleurs pour prolonger le droit de superficie. Les parties ayant voté contre une prolongation devront être indemnisées. À cette fin, le Conseil fédéral prévoit une modification du Code civil (CC).

- Simplification de la prise de décision en matière de propriété par étages
- Renforcement des droits des propriétaires
- Bonnes chances de succès compte tenu des rapports de force actuels

La consultation est terminée et le rapport sur ses résultats a été publié. La commission parlementaire compétente va désormais examiner la modification législative.

Financement des dommages causés aux bâtiments en cas de tremblement de terre (24.095)

État d'avancement des travaux

En cours d'examen au Parlement

Auteur

Conseil fédéral

Type d'intervention

Initiative de l'exécutif



Moderate Erfolgsaussichten



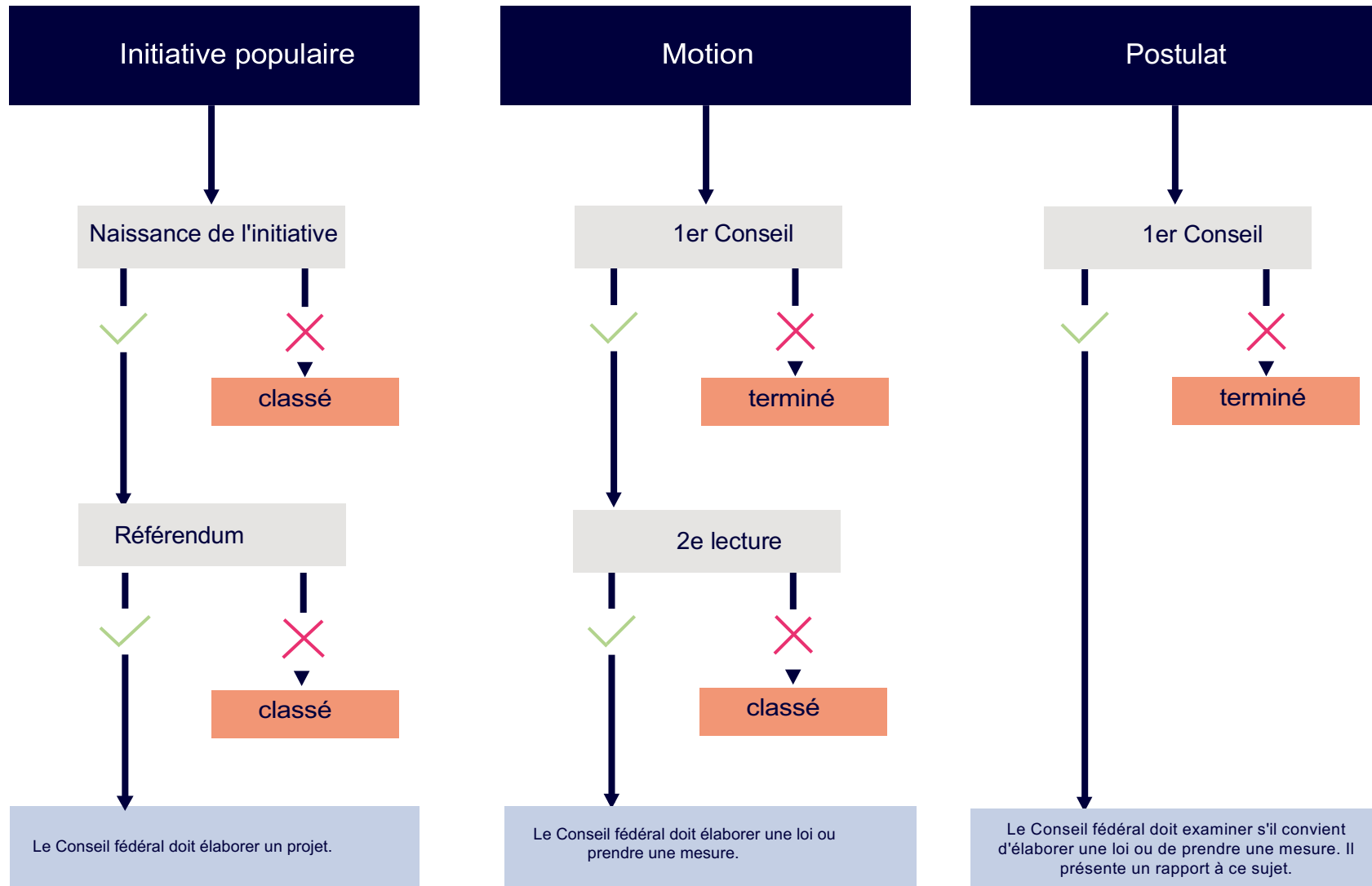
Neutral

En cas de séisme grave, tous les propriétaires immobiliers devront verser une contribution ne dépassant pas 0,7 % de la somme assurée par l'assurance immobilière afin de couvrir les dommages. Le Conseil fédéral donne ainsi suite à la motion 20.4329.

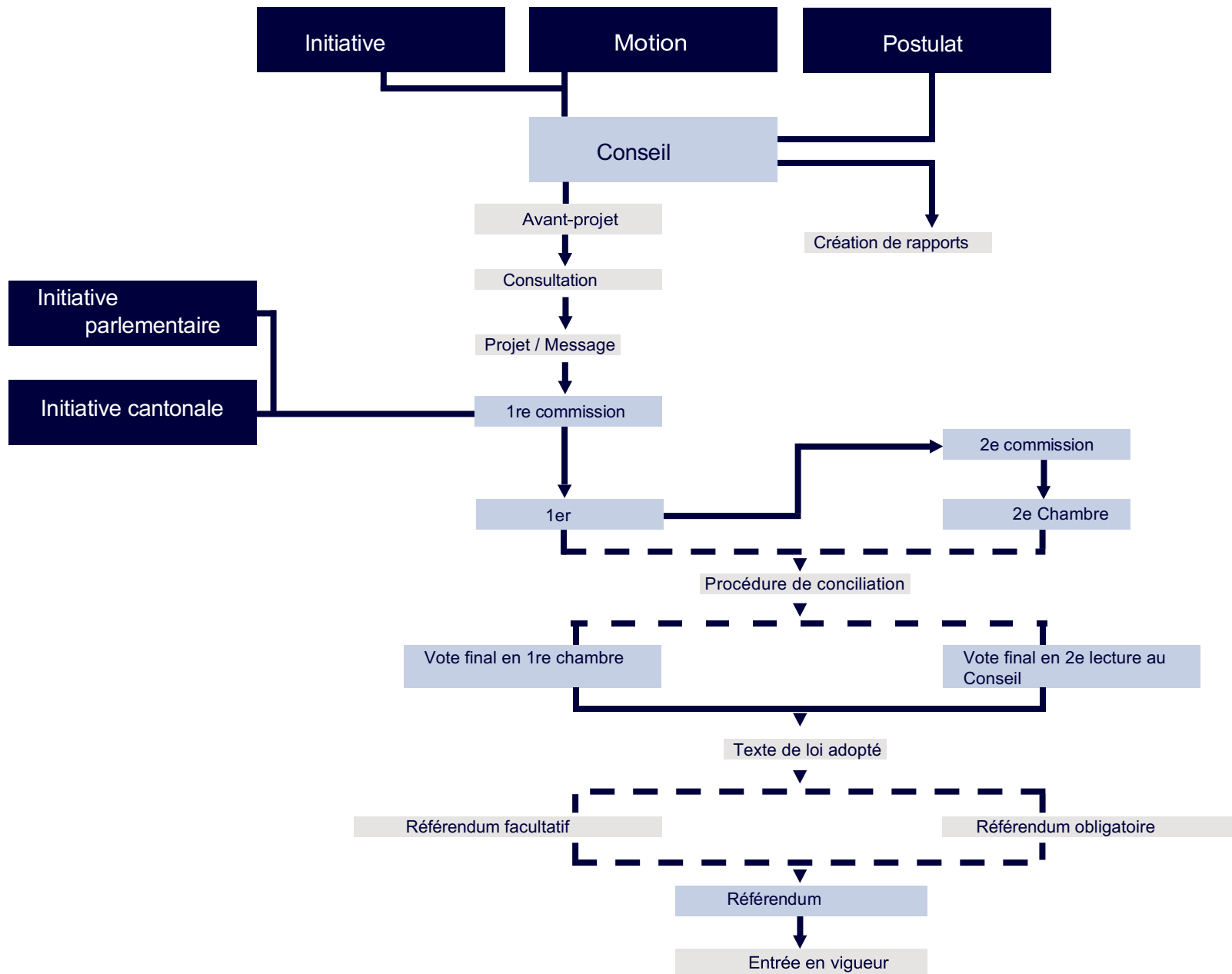
- Base légale pour la participation obligatoire des propriétaires à la réparation des dommages causés aux bâtiments
- Les coûts ne sont engagés qu'en cas de sinistre
- Perspectives de succès modérées malgré une consultation positive, le Conseil des États ayant rejeté la motion

Le Conseil des États rejette le projet à une faible majorité. La commission compétente du Conseil national va désormais examiner cette initiative.

Le processus législatif



Le processus législatif



Contact

IAZI AG – CIFI SA
Thurgauerstrasse 36
8050 Zurich
T +43 544 73 69
thierry.leu@iazi.ch
www.iazi.ch

